



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Courrier

Question écrite n° 4087

### Texte de la question

M. Claude Pringalle attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur l'opportunit e d'offrir une facilite d'affranchissement postal aux personnes a la recherche d'un emploi. Ne serait-il pas possible de leur accorder cette facilite susceptible d'attenuer les charges financieres entrainees par la recherche d'emploi. Une franchise postale pourrait  tre accordee aux personnes inscrites a l'Agence nationale pour l'emploi pour l'expedition de candidatures et pour repondre aux offres d'emploi. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre son avis a propos de la suggestion qu'il vient de lui soumettre.

### Texte de la r ponse

Aux termes du decret no 67-24 du 2 janvier 1967, la franchise postale est reservee « a la correspondance, exclusivement relative au service de l'Etat, echangee entre fonctionnaires chefs d'un service d'une administration de l'Etat, ainsi qu'a la correspondance de meme nature adreesee par ces fonctionnaires aux chefs de service des etablissements a caractere administratif ». Le courrier des services de l'Etat achemine et distribue en franchise fait l'objet d'une remuneration forfaitaire du budget general au profit de La Poste. Ce systeme doit  tre maintenu de facon transitoire au plus tard jusqu'au 31 decembre 1995, l'objectif du cahier des charges de La Poste etant de generaliser un regime de droit commun fonde sur l'affranchissement des objets. Dans ces conditions, il parait difficile d'etendre le systeme des franchises a une nouvelle categorie de beneficiaires. Le probleme pose par la question reside plus dans la prise en charge des frais d'affranchissement des demandeurs d'emploi a l'occasion de leurs recherches professionnelles. Ce type de mesure, qui merite un examen attentif compte tenu effectivement de la situation personnelle des interesses, ne peut  tre assume financierement par La Poste mais necessite une reflexion plus globale dans le cadre des actions en faveur de l'emploi.

### Donn es cl s

**Auteur :** [M. Pringalle Claude](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question  crite

**Num ro de la question :** 4087

**Rubrique :** Poste

**Minist re interrog  :** industrie, postes et t l communications et commerce ext rieur

**Minist re attributaire :** industrie, postes et t l communications et commerce ext rieur

### Date(s) cl e(s)

**Question publi e le :** 19 juillet 1993, page 2084

**R ponse publi e le :** 20 septembre 1993, page 3077